



DÉCISION

N° : 2023-222

Exécutoire le : 20 DEC. 2023

Publiée/Notifiée le : 20 DEC. 2023

Visée le : 13 DEC. 2023

ADMINISTRATION GENERALE
Désignation du cabinet Itinéraires Avocats
Contentieux (Modification n°1 PLUi Ex-Calb)

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégation au Président de Grand Lac pour le choix des avocats et la défense de la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions,

Considérant que par une requête en date du 23 novembre 2023, la société _____ a formé un recours par lequel elle sollicite l'annulation de la délibération du 23 mai 2023 portant approbation de la modification n°1 du PLUi Ex-Calb,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Grand Lac d'assurer sa défense dans le cadre de ce contentieux,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DESIGNATION DU CABINET ITINERAIRES AVOCATS

Le cabinet d'avocat Itinéraires Avocats (87 rue de Sèze – 69 006 LYON) est désigné pour défendre les intérêts de Grand Lac devant toutes les juridictions qui seront amenées à statuer dans le cadre du contentieux avec la société _____

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à/au :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Itinéraires Avocats.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023,

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-222 : Désignation du cabinet Itinéraires Avocats -
Ex-Calb) - -

(Modification n.1 PLUi

Date de transmission de l'acte : 13/12/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/12/2023

Numéro de l'acte : dec549 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231212-dec549-AI

Date de décision : 12/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justice